Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260529-20260526_03-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-deux mai, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (18) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, Mme DRÉANO Françoise, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. STANGUENNEC Mickaël, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine

Absent excusé (1) : M. EVENO Jacques (ayant donné pouvoir à Mme LE LUHERNE Nathalie)

Secrétaire de séance : M. VITROUIL Rémi
Présents : 18
Votants : 19

Délibération n°2026/05/26-03 – Acquisition partielle des parcelles AA 338 et AA 339 – rue de la Fontaine

Rapporteur : M. Olivier GÉRAUX

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025/08/26-11 relative à la saisine du service des Domaines ;

Considérant que le service des Domaines a été régulièrement saisi et qu'en l'absence de réponse dans le délai d'un mois, son avis est réputé rendu conformément aux dispositions en vigueur ;

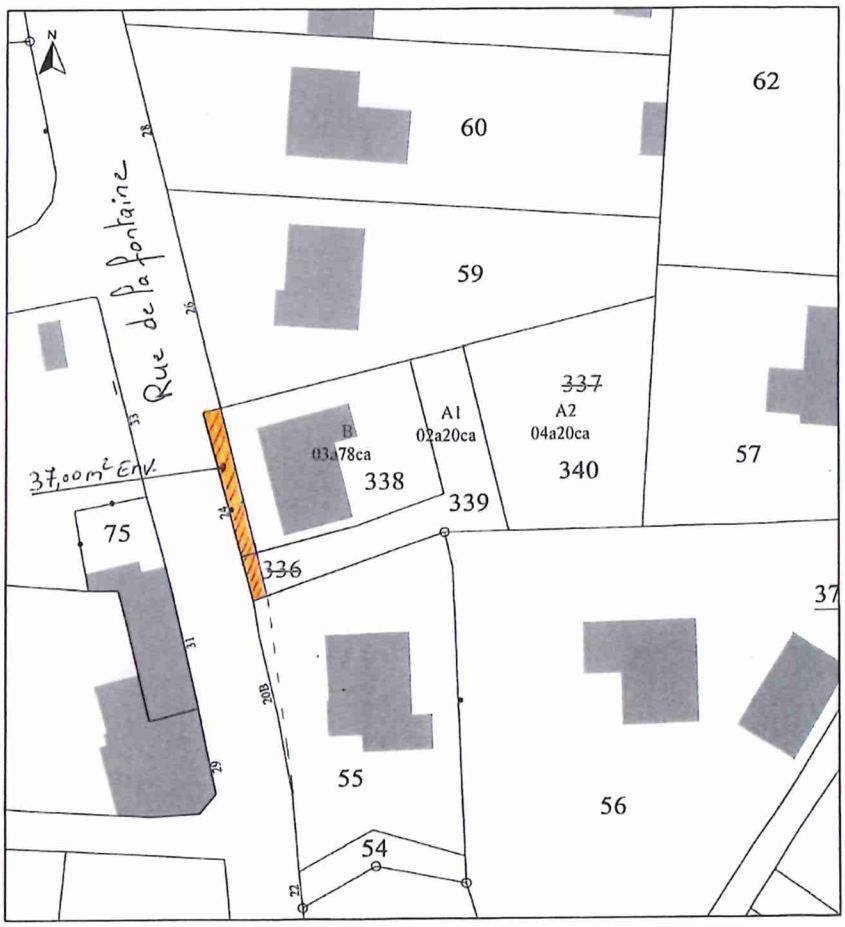
Considérant que la commune projette d'acquérir une emprise de 37 m² issue des parcelles cadastrées section AA n°338 et AA n°339, afin de permettre l'élargissement de la rue de la Fontaine et la mise en alignement de la voirie ;

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans une démarche d'amélioration et de sécurisation de la voirie communale, ainsi que dans la perspective de création d'un cheminement piéton ou d'une voie partagée ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260529-20260526_03-DE

Considérant que les propriétaires ont accepté de céder gratuitement cette emprise foncière, en contrepartie de la prise en charge par la commune des frais de géomètre, des frais notariés, des travaux de construction d'un muret de clôture ainsi que des frais liés au déplacement du compteur SAUR ;

Considérant que le coût estimatif des travaux de construction d'un muret de clôture s'élève à environ 8 600 € TTC ;



Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **APPROUVER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de 37 m² issue des parcelles cadastrées section AA n°338 et AA n°339 ;
- **PRENDRE** en charge les frais de géomètre, les frais notariés, les travaux de construction d'un muret de clôture ainsi que les frais liés au déplacement du compteur SAUR ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition ;

Le 29/05/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

MAIRIE DE PLAUDREN (MORBIHAN)